

ArcelorMittal Méditerranée dans le territoire de Fos-Étang de Berre

Implantée **depuis cinquante ans** dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, ArcelorMittal Méditerranée est un acteur industriel majeur du territoire.

Avec une capacité de production annuelle de 4 millions de tonnes d'acier pour deux hauts-fourneaux, **2500 salariés et 1200 sous-traitants** provenant des départements des Bouches du Rhône, du Gard et du Var, l'usine est le deuxième site de production d'acier de France. Elle figure parmi les principaux employeurs industriels des Bouches-du-Rhône, contribuant au rayonnement de l'économie régionale.

Le site de Fos-sur-Mer est spécialisé dans la production d'aciers plats de haute qualité destinés principalement à l'industrie automobile, l'énergie et les équipements industriels.

Où vont nos aciers ?



2500
Salariés

1200
Sous-traitants

4 millions
Capacité du site par an,
à 2 hauts fourneaux (en tonnes)

Décarboner et renforcer la compétitivité

Le marché européen de l'acier connaît **une érosion de la demande**, qui est passée de 160 millions de tonnes en 2008 à 121 en 2024. Celle-ci s'accompagne d'une baisse de la production d'acier dans l'Union européenne (UE) de 30%. L'Europe ne pèse désormais plus que 7% du marché mondial, contre 70% pour l'Asie, dont plus de 50% pour la Chine. (Source : Eurofer, rapport sur le marché économique, Janvier 2024)

Ce phénomène s'accompagne dans le même temps d'un **accroissement des importations d'acier dans l'UE**, l'acier restant surcapacitaire sur le plan mondial.

Décarboner l'industrie de l'acier tout en restant compétitif pour fournir de l'acier à faible empreinte carbone répondant à l'évolution des besoins de nos clients, nécessite donc :

- d'optimiser les projets de décarbonation
- de sécuriser les ressources et les matières premières pour **soutenir la production d'acier à faible empreinte carbone**
- **des conditions de concurrence internationales équitables** avec une politique commerciale de l'UE renforcée et un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) efficace

- un accès suffisant à une **électricité décarbonée** et hydrogène bas carbone à un prix compétitif sur le long terme.

L'enjeu du débat public territorial

Un **débat public territorial** est organisé par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** pour informer et dialoguer avec les parties prenantes locales. ArcelorMittal Méditerranée s'engage à **écouter et étudier** les remarques et préoccupations exprimées pour améliorer le projet tout au long de son développement.

Quelle durée prévisionnelle de réalisation ?

La finalisation des études, le débat public de zone, et l'autorisation environnementale ont une durée estimée à 18 mois.

Les travaux de construction et d'installation du four à arc électrique ont une durée estimée à 36 mois.

	Préparation et concertation projet		Exécution projet*			
	2025	2026	Année X	Année X+1	Année X+2	Année X+3
Études environnementales	←					
Obtentions autorisations et permis				→		
Concertation	← Débat de zone					
			Décision d'investissement			
			Travaux sur site	→		
			1 ^{re} coulée et démarrage industriel			→

* La mise en œuvre du calendrier du projet de four à arc électrique est conditionnée par la date d'accord des investissements.

Contacts et Informations complémentaires :
eaf.fos@arcelormittal.com



**DES ACIERS MEILLEURS
POUR LA PLANÈTE
ET SES HABITANTS**



En bref



Réindustrialisation et décarbonation :
ArcelorMittal prend part au débat global



Une réduction des émissions de CO₂ d'au moins 35%

Répondre au défi du changement climatique

Dans un monde qui aura achevé sa mutation vers une économie respectueuse de son environnement, les besoins en acier en 2050 seront identiques aux volumes d'aujourd'hui, soit environ 1,9 milliards de tonnes au niveau mondial. **L'acier est au cœur des chaînes de valeur d'aujourd'hui et de demain.** Il est indispensable à la transition climatique et énergétique : panneaux solaires, éoliennes, voitures électriques, bâtiments basse consommation, ...

Le secteur de l'acier représente environ 5% des émissions de gaz à effet de serre en France, selon l'ADEME.

L'adaptation au changement climatique, enjeu majeur pour l'industrie de l'acier, doit contribuer à en limiter les effets pour les populations environnantes et accompagner la décarbonation de l'économie.

Quel est l'enjeu pour le territoire ?

Par les procédés actuels de production, le site de Fos-sur-Mer émet intrinsèquement du CO₂, principalement du fait de la transformation du minerai de fer en acier primaire via l'utilisation de charbon. Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation, le Groupe ArcelorMittal vise à atteindre zéro émission directe ou liée à l'énergie d'ici 2050, en ligne avec l'accord de Paris sur le climat et le Pacte vert européen («Green Deal»).



Pour relever ce défi, ArcelorMittal Méditerranée projette **une transition industrielle ambitieuse** afin de décarboner ses procédés de production et offrir à ses clients des aciers avec un impact carbone réduit.

Le projet de four à arc électrique représenterait un investissement clé pour le territoire en permettant de poursuivre la production d'acier à Fos-sur-Mer et assurer la pérennité industrielle du site.

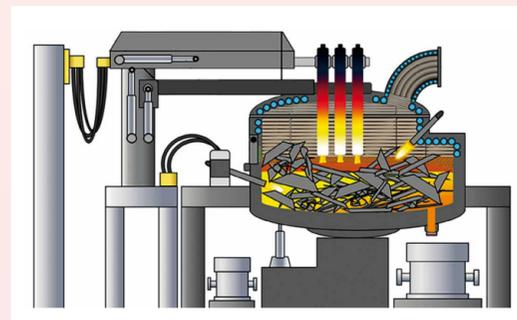
Il contribuerait à renforcer un **écosystème industriel innovant**, axé sur l'économie circulaire et la décarbonation, tout en créant des **synergies avec d'autres initiatives industrielles de décarbonation**.

Durant la phase de construction d'environ 36 mois, près de 500 personnes seraient mobilisées, contribuant à dynamiser l'activité économique locale.

Pourquoi préparons-nous un projet de four à arc électrique ?

Après une analyse approfondie des solutions technologiques disponibles, **le site étudie l'installation d'un four à arc électrique**, alimenté par une électricité majoritairement décarbonée.

Cette solution a été préférée à l'option de captage du CO₂ au haut-fourneau, à la maturité plus faible, et à l'option de l'approvisionnement externe en brames, dont la logistique risquerait de mettre en péril le service au client.



© 2016 Mainz Verlag

Quelle est l'empreinte environnementale du projet ?

Le projet de four à arc électrique porté par ArcelorMittal Méditerranée constituerait une étape clé vers une industrie de l'acier durable et décarbonée. Ce projet contribuerait à **réduire les émissions de CO₂ du site de l'ordre de 26%**. Cette réduction compléterait celle du four poche, mis en service en 2024, et permettrait d'atteindre une réduction cumulée de 35%, par rapport au niveau de référence SNBC.

En complément, la réduction du niveau d'activité de la filière de production de fonte générerait **une diminution des émissions dans l'air** des oxydes de soufre, des oxydes d'azote, des poussières... Le projet prévoirait également l'utilisation des **dernières technologies pour la captation et le traitement des émissions** dans l'air liées au four à arc électrique.

Il **reposerait principalement sur l'économie circulaire** avec l'utilisation d'acier usagé et sur **l'électrification de la production**.

Ce projet permettrait également de limiter la pression sur les ressources naturelles (charbon et minerai de fer) et vise à préserver la biodiversité.

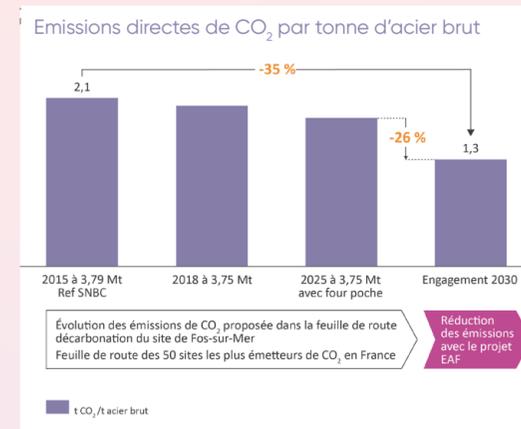
Par ailleurs, le site de Fos-sur-Mer a mis en place un plan de sobriété hydrique qui vise à réduire de 10 % ses prélèvements d'eau industrielle d'ici 2030. Le projet

de four à arc électrique s'inscrirait pleinement dans le maintien de cet objectif en limitant les prélèvements d'eau.

Les coproduits générés seraient de même nature que ceux produits aujourd'hui, et en quantité moindre (notamment laitiers de haut-fourneau). Ils continueraient à être traités et valorisés dans les mêmes filières spécifiques.

Afin de préserver la biodiversité et les zones humides, ce projet prévoirait de **limiter l'artificialisation des sols** par l'implantation de plus de 80% du projet dans des zones déjà industrialisées. Pour compenser l'impact résiduel, une réhabilitation de zones humides dégradées serait mise en œuvre afin de maintenir l'équilibre écologique local.

Le projet de four à arc électrique nécessiterait un nouveau raccordement de 250MW, réalisé par RTE, pour alimenter en électricité majoritairement décarbonée le nouvel équipement et ses annexes.



Ce projet illustre la volonté d'ArcelorMittal Méditerranée de s'inscrire dans une dynamique de transformation durable, tout en renforçant la compétitivité du site face aux évolutions du marché. Il contribuerait fortement aux objectifs français et européens de réduction des émissions de CO₂ et participerait activement à la réindustrialisation décarbonée de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Combien coûterait ce projet et comment serait-il financé ?

Au stade des études de faisabilité, **le coût du projet est estimé à environ 750 millions d'euros** qui incluent les infrastructures nécessaires comme un poste électrique haute tension, des zones de stockage et un système de traitement des fumées. Il serait financé par ArcelorMittal, avec un soutien public souhaité dans le cadre du programme France 2030.

Des études complémentaires sont nécessaires pour arriver à une décision finale d'investissement.

En raison du contexte de marché de l'acier incertain, très détérioré depuis ces derniers mois, le Groupe ArcelorMittal a suspendu en novembre 2024 ses décisions d'investissement sur les projets de décarbonation en Europe, en attente de visibilité sur des conditions de marché européen de l'acier plus favorables.

Un investissement estimé à 750 millions d'euros

Quels effets sur l'emploi ?

Le site ArcelorMittal Méditerranée de Fos-sur-Mer emploie actuellement 2500 salariés et 1200 sous-traitants provenant des départements des Bouches du Rhône, du Gard et du Var.

Ce projet de four à arc électrique réorienterait la production vers la filière électrique. C'est un projet principalement de transformation de la production et de l'activité existante pour la pérenniser. L'intégration de ce procédé nécessiterait une adaptation des équipes et une réorganisation des activités. Il n'est néanmoins pas anticipé à ce stade que ce projet générerait de nouveaux emplois hormis lors de la phase de mise en œuvre. Une adaptation de l'organisation en lien avec les activités du site, tenant compte des phases de transition serait nécessaire. Elle ferait l'objet d'échanges préalables avec les instances représentatives du personnel. L'objectif premier est donc bien de pérenniser les emplois.

ArcelorMittal Méditerranée continuera à travailler en collaboration avec ses partenaires pour l'emploi et la formation afin de mettre en place des **formations spécifiques** et adapter les compétences des salariés.

